

## EDITORIAL NOTES

### a) ASTIN-COLLOQUIUM 1962

Sur l'invitation de l'Institut des Actuaire Français, le Comité de l'ASTIN a décidé, lors de sa séance du 18 juin 1961, d'organiser un colloque de l'ASTIN en 1962 en France. Le Comité décidera fin septembre de la date et du lieu du colloque. Tous les membres sont invités à proposer des thèmes pour les débats du colloque et de les faire parvenir jusqu'au 15 septembre 1961 au plus tard au rédacteur du Bulletin de l'ASTIN, Monsieur

Hans Ammeter  
Sous-Directeur de la Société suisse  
d'Assurances générales sur la vie humaine  
40, Quai du Général Guisan  
Zurich 2, Suisse

At the meeting of June 18th, 1961, the Committee has taken notice of an invitation of the Institut des Actuaire Français and decided to hold an ASTIN-Colloquium in France in 1962. The Committee will fix its time and place at the end of September 1961. All members of ASTIN are invited to present their proposals for suitable subjects to the editor of the ASTIN-Bulletin before September 15th, 1961.

### b) REUNION DE TRAVAIL D'ASTIN A BRUXELLES EN 1960

#### *compte-rendu succinct*

Cette réunion se tint après l'assemblée générale d'ASTIN, sous la présidence de MM. Segerdahl (Suède) et Longley-Cook (U.S.A.). En principe, elle faisait suite au colloque de La Baule et avait le même objet: le bonus pour non sinistre en assurance automobile. Mais, à la différence de La Baule, le découpage des débats en sujets strictement délimités n'était pas prévu et aucune note n'avait été déposée à l'avance spécialement pour la réunion; en outre elle suivait immédiatement la discussion du thème secondaire sur l'assurance „accident-automobile" qui s'était déroulée la veille après-midi. Ceci explique que, fatalement, les débats débordèrent du sujet proprement dit et prolongèrent plutôt la séance précédente sur l'assurance automobile. Faut-il préciser que cette remarque n'enlève absolument rien à l'intérêt des échanges de vues qui ont eu lieu; elle vise tout simplement à justifier un certain embarras du rapporteur. Qu'on veuille donc bien l'excuser s'il sacrifie délibérément la chronologie des débats et l'analyse détaillée des diverses interventions à la présentation ordonnée des idées exposées.

La discussion du thème „assurance-automobile" avait paru élever un certain antagonisme entre les partisans des systèmes de tarification théoriques et pragmatiques. Cette controverse qui s'était allumée entre les actuaire de l'Amérique du Nord et du Canada d'une part et ceux des pays européens d'autre part, aurait pu faire croire à l'absence de considération des premiers pour les études théoriques en matière d'assurance automobile. Elle reprit